

CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME D'ASSURANCE INVALIDITÉ



RAPPORT ANNUEL

1^{er} janvier au 31 décembre 2006

CONSEIL NATIONAL MIXTE

CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME D'ASSURANCE INVALIDITÉ

In accordance with the NJC By-Laws, the undersigned submit this annual report regarding the performance and the administration of the Disability Insurance Plan during the period of January 1 to December 31, 2006.

En vertu du Règlement du CNM, les soussignés présentent ce rapport annuel sur le rendement et l'administration du Régime d'assurance invalidité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

CHAIRPERSON/PRÉSIDENT

Ron Kaden

EMPLOYER SIDE MEMBERS/ MEMBRES DE LA PARTIE PATRONALE

Secrétariat du Conseil du Trésor

Ginette Baker
Treasury Board Secretariat

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Brigitte Fortin
Public Works and Government Services
Canada

BARGAINING AGENT SIDE MEMBERS/ MEMBRES DE LA PARTIE SYNDICALE

Alliance de la Fonction publique du Canada

James Infantino
Public Service Alliance of Canada

Institut professionnel de la fonction publique
du Canada

Rudy Loiselle
Professional Institute of the Public Service of
Canada

Ressources naturelles Canada

Alliance de la Fonction publique du Canada

Joanne O'Byrne

Natural Resources Canada

Tony Tilley

Public Service Alliance of Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Association canadienne des agents financiers

Édith Dubois

Public Works and Government Services
Canada

Bob Taylor

International Brotherhood of Electrical
Workers, Local 2228

Le Conseil de gestion du Régime d'assurance invalidité est heureux de soumettre les renseignements concernant son rendement et ses activités ainsi que l'administration du Régime pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

CONTEXTE

Le RAI fournit un remplacement du revenu pendant les longues périodes d'invalidité, soit jusqu'à 70 % de la rémunération assurable. Les employés qui satisfont aux critères d'invalidité totale les empêchant d'exécuter les fonctions de leur emploi actuel deviennent admissibles à des prestations d'invalidité de longue durée à la fin de la plus longue des périodes suivantes : la période pendant laquelle ils reçoivent des prestations d'invalidité de courte durée (congrés de maladie accumulés) ou le délai de carence de 13 semaines. Les employés reçoivent de l'assureur du régime, la Financière Sun Life, des paiements de remplacement de revenu ainsi que des services de gestion de cas et de réadaptation.

En 2006, le RAI a versé 323 M\$ pour soutenir des employés ayant des problèmes de santé.

Le 1^{er} janvier 2003, la prime a augmenté de 49 %, passant de 1,08 \$ à 1,61 \$, et n'a pas changé pendant la période visée. Conformément à l'entente sur le partage des coûts, les employés paient 15 % de ce montant et l'employeur, 85 %.

MEMBRES ET ACTIVITÉS

Les membres du Conseil se sont réunis sept fois pendant la période visée par le présent rapport. Ils se sont principalement consacrés à la supervision de l'administration et des dossiers financiers du RAI.

Wayne Ganim a occupé la présidence du Conseil jusqu'en novembre. Le poste a par la suite été occupé par Ron Kaden.

À la fin de la période de rapport de 2006, le Conseil se composait des personnes suivantes :

Édith Dubois, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
Brigitte Fortin, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
James Infantino, Alliance de la Fonction publique du Canada;
Ginette Baker, Secrétariat du Conseil du Trésor;
Rudy Loiselle, Institut professionnel de la fonction publique du Canada;
Joanne O'Byrne, Ressources naturelles Canada;
Raymond Strike, Alliance de la Fonction publique du Canada;
Debbie Cooper, Association canadienne des agents financiers.

Le mandat de Kathy Jordan (Secrétariat du Conseil du Trésor) s'est terminé en fin d'année et Ginette Baker (Secrétariat du Conseil du Trésor) a été nommée au Conseil.

Debbie Cooper (Association canadienne des agents financiers) s'est aussi absentée pendant l'année.

Rachelle Dean, du secrétariat du CNM, a fait office de secrétaire et coordonnatrice des appels du Conseil pendant la période de référence.

APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Le Conseil de gestion a rencontré l'assureur du régime à deux occasions pour recevoir de l'information de nature financière et pour avoir une vue d'ensemble de la gestion des demandes de prestations d'invalidité à la Sun Life.

RÉSULTATS FINANCIERS

| Année | Nombre de demandes présentées | Primes (en millions de dollars) | Intérêts (en millions de dollars) | Frais engagés (en millions de dollars) | Dépenses (en millions de dollars) | Réserve pour fluctuation des demandes (RFD) (en millions de dollars) | Change-ment dans la RFD (en millions de dollars) | Compte d'excédent au 31 déc. (en millions de dollars) |
|-------|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|--|--|---|
| 2000 | 2 094 | 103,60 | 76,79 | 187,64 | 11,33 | 25,90 | 25,90 | 111,31 |
| 2001 | 2 466 | 114,38 | 75,44 | 233,88 | 14,51 | 28,59 | 2,69 | 50,05 |
| 2002 | 2 256 | 128,65 | 75,30 | 236,54 | 14,08 | 31,97 | 3,38 | 0,00 |
| 2003 | 2 737 | 204,07 | 74,68 | 253,18 | 16,09 | 41,45 | 9,48 | 0,00 |
| 2004 | 2 831 | 211,19 | 78,60 | 223,28 | 15,09 | 52,80 | 11,35 | 40,07 |
| 2005 | 2 795 | 224,57 | 81,27 | 213,02 | 14,60 | 56,14 | 3,34 | 114,95 |
| 2006 | 2 908 | 238,52 | 86,31 | 323,32 | 20,24 | 59,63 | 3,49 | 92,74 |

DEMANDES PRÉSENTÉES ET ENJEUX

En 2006, le RAI affichait un excédent de 152,3 M\$ en fin d'exercice. Une partie de cet excédent, soit 3,5 M\$, a été ajoutée à la réserve pour les fluctuations des prestations, qui renferme maintenant 59,6 M\$, et le reste a été versé dans le compte d'excédents. L'excédent a chuté de 18,7 M\$ en 2006; toutefois, les résultats du premier trimestre de 2007 indiquent une hausse de l'excédent de 14,2 M\$ en raison d'une diminution du nombre de demandes.

Le Conseil continue de s'inquiéter de l'augmentation de l'excédent depuis 2003, période à laquelle on a haussé les primes pour la dernière fois. Le Conseil discutera de la question avec des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor et l'actuaire du régime, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et surveillera la situation au cours de l'année à venir.

La question de l'excédent est complexe et repose sur un certain nombre de variables. Le taux de demandes du régime, qui s'établissait à 10,9 pour 1 000 participants en 2005, a maintenant atteint 11,9 pour 1 000 participants. Le taux de cessation a chuté, passant de 2,6 demandes sur 10 en 2005 à 2,1 demandes sur 10 en 2006. Le nombre de participants qui font une demande continue d'augmenter. On s'attend à ce que les intérêts crédités aux fonds détenus par la Sun Life continuent de diminuer en raison des taux d'investissement en vigueur.

Nombre de demandes présentées

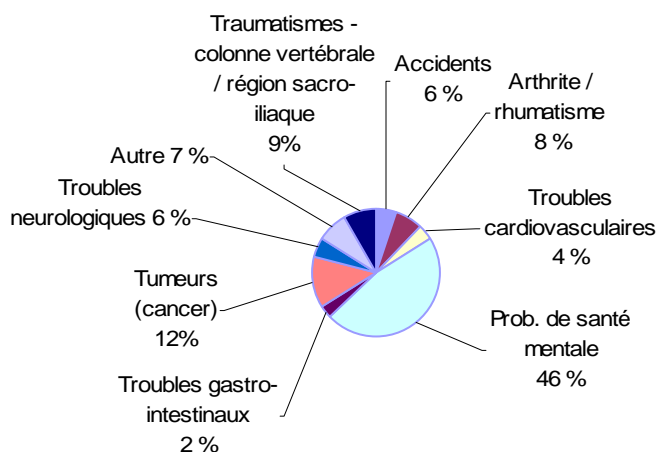
| | ANNÉE DE L'INVALIDITÉ | |
|--|-----------------------|-------|
| | 2005 | 2006 |
| Nombre de demandes rejetées | 432 | 246 |
| Nombre de demandes faisant l'objet d'une cessation | 1 062 | 306 |
| Nombre de demandes présentées au cours de l'exercice | 2 795 | 2 908 |
| Nombre de demandes approuvées au cours de l'exercice | 2 348 | 2 908 |
| Nombre total de demandes approuvées en fin d'exercice | 2 348 | 2 547 |
| Nombre total de demandes en suspens en fin d'exercice | 250 | 213 |

Demandses présentées

Le rapport annuel préparé par l'assureur comprend une vue d'ensemble des données relatives au Régime, qui ont également été examinées par le Conseil. À la fin de l'exercice 2006, 2 908 demandes de prestations avaient été présentées et 2 547 demandes avaient été approuvées en 2006.

Les problèmes psychologiques, notamment la dépression et l'anxiété, demeurent les principales causes d'invalidité ayant mené à la présentation de nouvelles demandes en 2006, tel que d'autres régimes d'invalidité canadiens. De plus en plus, les cas soumis sont axés sur le défi que constitue le diagnostic des maladies plutôt que sur des données médicales objectives et vérifiables au moyen de protocoles diagnostiques traditionnels.

La répartition des autres causes d'invalidité approuvées en 2006 est représentée par le graphique ci-dessous.



CAS D'APPELS

Le mandat du Conseil comprend, entre autres, l'examen des appels introduits à la suite de décisions de l'assureur touchant l'adhésion et les demandes de prestation, ainsi que la présentation de recommandations à l'assureur et, dans certaines circonstances, aux ministères et organismes employeurs.

Pendant la période visée par le présent rapport, le Conseil a examiné dix appels. Dans sept (7) cas, le Conseil a rejeté la décision de la Sun Life de refuser les prestations. Dans les trois (3) autres cas, le Conseil n'a trouvé aucun motif de rejeter la décision de la Sun Life.

AUTRES DÉVELOPPEMENTS

FORMATION

En 2006, le Comité exécutif a autorisé que les frais de déplacement soient couverts par le Régime pour deux membres (un représentant de chaque partie) et pour le président. Les frais d'inscription continueront d'être payés pour deux membres (un représentant de chaque partie).

Un représentant de la partie syndicale a assisté à la conférence du « *Canadian Public Sector Pensions and Benefits Institute* » qui a eu lieu à Victoria (C.-B.) en août 2006 et à la « *39th Annual Canadian Employee Benefits Conference* » tenue à Hollywood (Floride) en novembre 2006.

Un représentant de la partie patronale a également assisté à la « *39th Annual Canadian Employee Benefits Conference* ».

Les membres du Conseil entendent continuer à profiter des activités de formation annuelles mentionnées ci-dessus qui seront offertes par « *l'International Foundation of Employee Benefit Plans* » en 2007.

RAPPORT SUR LES PRIORITÉS

En 2006, le Conseil s'est penché sur les priorités énumérées dans son plan biennal. Les trois (3) critères utilisés par le Conseil pour établir ces priorités sont les suivants : des dossiers auxquels il peut contribuer directement; des dossiers sur lesquels il doit recevoir de la formation pour être en mesure d'y contribuer et des dossiers auxquels il ne peut contribuer qu'indirectement.

1. Communications

Le Conseil a tenté de déterminer le type de formation sur la gestion de l'invalidité qui est offerte aux spécialistes de la rémunération, c'est-à-dire ceux qui conseillent les employés qui tentent d'obtenir des prestations d'invalidité.

Le Conseil a assisté à une présentation de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) sur les modules de formation offerts aux conseillers en rémunération. Le Conseil a été très impressionné par les modules de formation portant sur le RAI, soit un module de deux jours offert en ligne suivi d'un module d'une journée en salle de classe. Le Conseil de gestion recommande

fortement aux ministères d'encourager leur personnel chargé de la rémunération à suivre cette formation exhaustive, tant pour les nouveaux employés qu'à titre de mise à jour pour les conseillers d'expérience. Les modules fournissent des renseignements très détaillés qui contribueront à diffuser de l'information exacte et faciliteront l'administration du Programme d'assurance invalidité. Le Conseil a présenté une lettre au Bulletin des spécialistes de la rémunération afin de communiquer ses réflexions sur les modules de formation.

2. Formation sur l'invalidité

Programme de réadaptation

Le Comité exécutif a accepté de modifier le Programme de réadaptation du Régime d'assurance invalidité. La modification du Programme de réadaptation permettra à un employé de gagner son revenu total pendant qu'il retourne progressivement au travail, en plus de recevoir des prestations en vertu du RAI, à condition de ne pas dépasser la totalité de l'« actuel taux mensuel de rémunération » de l'emploi ou du poste sur lequel la prestation était fondée (soit le dernier jour du délai de carence).

Gestion des cas d'invalidité

Annette Gibbs, qui est vice-présidente des Assurances collectives à la Sun Life, a donné une présentation au Conseil au sujet de la nouvelle orientation adoptée en matière de gestion des cas d'invalidité, qui est axée davantage sur la capacité que sur l'invalidité, sur la gestion globale de la santé et sur l'intervention rapide. Les membres ont eu l'occasion de discuter de questions connexes, comme la façon d'offrir la réadaptation dès le départ et de ne pas tenir compte du délai de carence.

Taux d'incidence des cas d'invalidité

En novembre 2006, la Sun Life a présenté au Conseil des données qui fournissent un historique des taux d'incidence. Depuis 2003, le taux de demandes approuvées se situe entre 11 et 12 pour 1 000 participants au régime. Le rapport entre les demandes présentées et les demandes approuvées depuis 2000 est également demeuré stable. Le Conseil continuera de surveiller les taux d'incidence en 2007.

Traitement des appels

Le Conseil a élaboré, en collaboration avec la Sun Life, un projet pilote de six mois visant à relever les étapes au cours desquelles le processus d'appel de la Sun Life pourrait être simplifié. Le projet pilote a permis de réduire la durée du processus d'appel pour les demandeurs (il compte maintenant trois paliers au lieu de quatre). Le Conseil a approuvé la recommandation du sous-comité qui consiste à adopter cette nouvelle approche dans l'avenir et en a informé la Sun Life.

ALLER DE L'AVANT

PLAN DE TRAVAIL 2007-2008

A) Sujets prioritaires :

- Examen et remaniement des rapports présentés par la Sun Life au Conseil sur la situation financière et la gestion des demandes du régime;
- Examen des excédents du régime et incidence sur les primes;
- Surveillance des enjeux liés à l'assurance invalidité qui sont pertinents à la fonction publique fédérale;
- Examen des enjeux liés à l'assurance invalidité et conseils aux intervenants du RAI sur les sujets suivants en rapport avec le projet de vérification ou d'examen par le SCT des régimes d'invalidité.
 - I. Délai de carence
 - II. Protection pour employés saisonniers
 - III. Protection pour employés nommés pour une période déterminée
 - IV. Dispositions relatives aux états de santé préexistants
 - V. Protection pendant un congé non payé
 - VI. Ententes d'avantages sociaux non assurés
- Examen des demandes relatives à la santé mentale, y compris l'obtention de rapports plus détaillés sur les demandes de santé mentale.

B) Sujets de priorité moyenne :

- Taux d'incidence (hommes et femmes);
- La politique sur le congé sans rémunération de deux ans.

C) Sujets à long terme :

- Examen du document sur le mandat;
- Recours à la surveillance pendant l'évaluation des demandes;
- Avis aux agents négociateurs lorsqu'une demande d'assurance invalidité est déposée.

CONCLUSION

Le Conseil souhaite exprimer sa gratitude à Wayne Ganim, à titre de président du Conseil de gestion, et à Kathy Jordan, en tant que membre du Conseil, pour leur précieuse contribution.

Le Conseil remercie M. Raymond Aubin, qui a fourni des conseils d'expert en médecine pendant les examens d'appels du Conseil.

Enfin, le Conseil de gestion du Régime d'assurance invalidité profite de l'occasion pour remercier la Sun Life pour le dévouement et la flexibilité dont elle fait preuve en collaborant avec le Conseil. Le Conseil a apprécié travailler en étroite collaboration avec la Sun Life afin de mieux comprendre la situation financière du Régime d'assurance invalidité.